

Comme sur de nombreux sujets, depuis l'arrivée il y a bientôt un an de la nouvelle DFPIP, le dialogue social concernant le déploiement du dispositif ADERES a été réduit à sa portion congrue au SPIP 26/07.

Les agents ont fait part à plusieurs reprises de leur circonspection devant ce dispositif lourd, ambitieux et imposé sur les territoires par la DAP. Dans plusieurs réunions de service, il a été demandé une anticipation et une réflexion sur la thématique. Si l'ensemble des agents est curieux et ouvert quant aux nouvelles méthodes susceptibles d'apporter un surcroît de sens à nos prises en charge et des solutions à nos publics, ils ne sont pas prêts à tout accepter dans la vitesse et dans la précipitation.

**Quid de la charge de travail à venir** alors que les agents en MO doivent gérer la montée en puissance des dossiers VIF qui ont sensiblement densifié nos prises en charge ?

**Quid du retour des expérimentations sur les sites pilotes ?** Aucun rapport, aucun écrit d'évaluation sur l'action n'a été présenté aux OS. Or, les retours de terrain de nos collègues laissent à penser que ce dispositif a eu du mal à trouver son public sur plusieurs territoires.

**Quid des questions sur les réels besoins de nos publics face à ce dispositif ?** La précarité des sortants de prisons et les urgences économiques sont une réalité. Elle rend difficile une mobilisation sur des séances parfois bien théoriques. Le temps de travail de conscientisation, de responsabilisation et de compréhension du passage à l'acte doit être en lien avec le contexte socio-économique d'une sortie de détention.

**Quid de la fragilité du socle du public visé ?** Constituer un groupe alors que les LSC de plein droit sont pour l'heure peu prononcés peut virer au casse-tête. Il y a aussi des réalités territoriales : constituer un groupe à Privas alors que l'essentiel des probationnaires est reçu sur des lieux de permanence éloignés sera synonyme de mission impossible.

Ancrés dans les réalités, alors que la direction fait la politique de l'autruche, les CPIP de la Drôme ont souhaité exprimer leur mécontentement et leurs doutes.

**Acte I :** Malgré une relance, aucun agent ne s'est porté volontaire pour la première formation dispensée à Privas la deuxième semaine de janvier.

**Acte II :** La direction a négocié de nouvelles dates auprès de la DI. La nouvelle formation au dispositif ADERES a été arrêtée à Valence au mois de Mai. Malgré une relance, les CPIP ont fait bloc et les agents n'ont pas donné suite aux sollicitations.

**Acte III :** Le 06/03, dans un courriel lapidaire, la direction a décidé d'inscrire sans leur consentement tous les CPIP « n'ayant pas de champs transversaux (Tutorat, radicalisation, stages VIF, PPR...) en plus de leurs missions ». Par solidarité envers leurs collègues, les agents non désignés se sont aussi portés volontaires pour assister à la formation.

L' **UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07** regrette la méthode brutale et une fois de plus l'amateurisme en matière de dialogue social de notre direction locale.

L' **UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07** prévient : la réussite d'une action collective ne se fait jamais contre la volonté des agents.

L' **UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07** préconise le développement d'une méthodologie sûre et consensuelle pour la construction des programmes de prise en charge, la mise en oeuvre des expérimentations et l'évaluation des politiques d'insertion et de probation, dans le respect du dialogue social et des prérogatives des organisations représentatives à tous les niveaux hiérarchiques.

L' **UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07** invite nos décideurs à écouter les acteurs de terrain et à faire émerger des projets qui répondent véritablement aux besoins locaux au lieu d'être inféodés aux lobbys en tout genre et aux cabinets de conseil.

L' **UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07** exige que nos décideurs fassent preuve de discernement et de considération face aux charges et aux cadences de travail qui fragilisent nos équipes.

*L'UFAP UNSa Justice, une Présence Quotidienne...*

Pour **L' UFAP UNSa Justice SPIP 26/07**,

F. ROUSSET.